



Lettre

Numéro 22 | Novembre 2015

RETOUR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF

Investir pour faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, augmenter la place du végétal dans la ville, telles ont été les priorités exprimées par les Parisiens lors du vote du budget participatif. Ce n'est pas une surprise.

Dans le 13^e, 20 propositions ont été retenues, après avoir recueilli entre 2 089 et 680 suffrages.

Nos élus se félicitent du succès de l'opération, mais celui-ci appelle deux remarques :

■ de nombreuses propositions retenues sont des actions que la Ville aurait inscrites (aurait dû inscrire) de toute façon à son budget : améliorer le confort acoustique des restaurants scolaires, rénover les toilettes des collèges, entretenir les gymnases, sécuriser les carrefours accidentogènes... Ce sont des devoirs pour les élus locaux ;

■ sélectionner des propositions et les soumettre au vote sans discussion préalable, est-ce vraiment un progrès de la démocratie ? L'élaboration des projets et leur réalisation ultérieure nécessitent, selon nous, des débats, des échanges d'idées afin de les ajuster et de les perfectionner. Aussi nous proposons que pour les prochains budgets participatifs, les idées soient collectées par les conseils de quartier, que des réunions publiques soient organisées pour en débattre et que seuls les projets portés par des collectifs soient soumis au choix des Parisiens. *Pierre Deblock* ■

Le centre commercial Italie Deux et le carrefour rue de Tolbiac/avenue de France Hauts lieux du tourisme international ?

Pour que les (riches) touristes étrangers dépensent leurs sous chez nous et participent ainsi à la croissance, la loi Macron autorise les commerces situés dans les « zones touristiques internationales » (ZTI) à ouvrir jusqu'à minuit et tous les dimanches. Au-delà des questions de principe que soulèvent la mise en cause du repos dominical et la négociation des compensations accordées aux salariés concernés — sujets sur lesquels Ada 13 n'a pas de légitimité à s'exprimer —, les périmètres d'application de cette loi nous amènent à réagir.

Les arrêtés délimitant les ZTI viennent d'être publiés. Dans notre arrondissement, trois secteurs ont été retenus : les Olympiades, le centre commercial Italie Deux et le carrefour avenue de France/rue de Tolbiac.

Le secteur baptisé Olympiades est le quadrilatère formé par l'avenue de Choisy, le boulevard Masséna, la rue Nationale et la rue de Tolbiac, dont la diagonale est l'avenue d'Ivry. Nous savons tous que de nombreuses personnes venues de province et même de Belgique s'y procurent des denrées asiatiques qu'elles ne trouvent pas chez elles. Dont acte. Nous avons décidé de ne faire aucun commentaire.

Le deuxième secteur est juste un îlot : le centre commercial Italie Deux. Toute la presse s'est demandé sur quelles statistiques on avait pu s'appuyer pour remarquer une fréquentation importante de touristes étrangers sur la place d'Italie le soir et le dimanche ! La réponse est ailleurs : il y a là une Fnac. Cette société a obtenu que ses huit magasins parisiens puissent ouvrir le dimanche. Qu'en pensent les plus petites enseignes du centre commercial, qui vont se sentir obligées de suivre le mouvement, qu'en pensent les salariés concernés, qu'en pensent les consommateurs pour qui un livre s'achète en semaine et se lit le dimanche ?

Le troisième secteur, baptisé Saint-Émilien - Bibliothèque comprend dans le 13^e le carrefour de l'avenue de France et de la rue de Tolbiac, c'est-à-dire les magasins H&M, Décathlon et Darty, plus quelques autres. Le constat est le même : ce n'est pas une pression du tourisme international, mais une faveur faite aux grandes enseignes.

Au nom de la croissance, on ne fait que favoriser les grands groupes au détriment du commerce de proximité. Au nom de la lutte contre le chômage, on ne fait que favoriser l'emploi précaire et les horaires subis.

Nous préférons le « vivre ensemble ». Plutôt que de faire la queue aux caisses des grands magasins, nous vous proposons de vous promener dans notre bel arrondissement : il a des atouts touristiques intéressants, mais ils ne sont pas avant tout marchands. *Pierre Deblock* ■



aménager,
bâtir,
créer...



ACTUALITÉ URBAINE

UN EXEMPLE JUSTE UN EXEMPLE VENU DE TOKYO

Ils ont pour nom **EPR, Philharmonie de Paris, Musée des Confluences à Lyon...** Ils ont en commun d'être des projets publics et d'avoir largement dépassé leur enveloppe financière, et ils ne sont pas les seuls.

Le petit monde du BTP est traversé par un débat feutré sur le sujet, l'opinion s'en saisit peu. Ne préjugeons pas de l'utilité ni du mode de financement de ces grands projets, contentons-nous d'ouvrir brièvement le capot de ces machines qui peuvent devenir infernales.

Au commencement se trouve la commande publique, souvent assez floue et préoccupée de l'intérêt général, mais également de l'effet d'image. Le programme doit obéir à un triple impératif : définir le projet, le chiffrer et laisser sa place à la créativité du concepteur.

La phase de conception ouvre de redoutables perspectives, dont celle de choisir sur concours le « bon projet », sachant que le lauréat, généralement un grand cabinet d'architecture, produit une image en 3D saisissante et des annexes techniques et financières moins expressives. La balle est dans le camp des ingénieurs, qui partent du principe que tout est techniquement possible, les seules limites étant celles de l'argent. Mais, même si on est dans les clous, tout n'est pas joué.

La phase d'exécution, autrement dit le chantier, est sujette aux multiples aléas que réserve un projet complexe, qui est en quelque sorte un prototype. Il y a beaucoup à dire sur le sujet, résumons : des entreprises de BTP avec de multiples sous-traitants, mais pourvues de services juridiques aguerris, des travaux supplémentaires qui affluent, et le temps presse...

Il est clair que ces engrenages, qui « tournent » à l'argent public, ne peuvent être arrêtés qu'au tout début, sauf catastrophe, ce qui n'est pas une vue de l'esprit¹.

L'exemple japonais est donc à méditer. D'autant qu'ils jouent gros, en indemnités mais également en crédibilité, puisqu'ils ont pris le risque de perdre l'organisation de la Coupe du monde de rugby.

Un exemple certes, mais qu'on n'est pas obligé de suivre dans la compétition olympique.

Emmanuel Leguy ■

1. La réalisation du projet complexe de Bernard Arnaud au bois de Boulogne, dont le montant en argent privé reste méconnu, n'a, semble-t-il, pas connu ce genre de problème.

Le nouveau stade olympique de Tokyo « UN ÉLÉPHANT BLANC » JAPONAIS

Lorsque l'architecte irako-britannique Zaha Hadid remporta le concours international du stade olympique des JO de Tokyo de 2020, rien ne présageait que les choses prendraient une telle tournure. Alors que son projet semblait être celui qui répondait le mieux au cahier des charges du CIO, il a subi dès 2012 de vives critiques au sujet de son esthétique et de son coût. Ce mouvement d'opinion ayant pris de plus en plus d'ampleur, le premier ministre Shinzo Abe a ordonné le 17 juillet 2015 l'abandon du projet et il a lancé un nouvel appel d'offres.



Le projet du stade olympique de Tokyo

Photo : Zaha Hadid

Les raisons de la contestation du projet et de sa remise en cause

Le premier problème qui est apparu assez rapidement est celui du prix. Alors qu'en 2012 le stade devait coûter 946 millions d'euros, le Conseil japonais des sports (*Japan Sport Council - JSC*) a révélé le 7 juillet 2015 que le stade allait coûter 1,9 milliard d'euros, bien plus que n'importe quel autre stade olympique. Le dirigeant du JSC, Musao Yamazaki, a justifié ce prix, et le cabinet de Zaha Hadid a rétorqué, lui, que cette augmentation ne peut pas découler du design. Le coût annoncé ainsi que l'opacité entourant le projet ont déplu aux Tokyoïtes, et ces derniers ont insisté sur le fait que les moyens levés pour le stade devraient être utilisés pour reconstruire les zones sinistrées par le tsunami de 2012.

Les raisons de la contestation sont aussi d'ordre esthétique et urbanistique. En effet, un collectif de plusieurs architectes, les « Gardiens du Stade national », s'est formé en 2014 pour protester contre « la monstruosité des 80 000 places ». Il l'a qualifié « de casque de vélo », moquant sa forme sur Internet en parodiant le stade en cuvette de WC, ou en grille-pain. Mais le fait que l'architecte du stade ne soit pas japonais a aussi bien sûr déplu à ces Gardiens.

De plus, la destruction du stade national pour construire le stade olympique et l'impact environnemental de ce dernier sur le quartier vert des jardins extérieurs du sanctuaire Meiji ont fortement déplu aux architectes. Les Tokyoïtes, qui utilisent ces espaces comme lieux

de promenade, sont également montés au créneau. Finalement, l'impact environnemental a été jugé préoccupant à un moment où Tokyo souhaite organiser des JO verts, en contradiction avec les faibles mesures prises par le Japon pour la COP21.

Et maintenant ?

Après de nombreuses manifestations, même si les partisans du projet continuent à le défendre, le projet a été abandonné. Le cabinet de Zaha Hadid a fait connaître son agacement et sa profonde déception, mais il n'a pas décidé pour le moment d'engager une procédure. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé, comme l'a annoncé le ministre des sports, Hakubun Shimomura, avec pour objectif de choisir un nouveau projet en janvier 2016, parmi ceux de plusieurs architectes japonais, et de terminer ce nouveau stade d'ici au printemps 2020. Cela aurait pu remettre en cause l'organisation de la Coupe du monde de rugby en 2019, mais Tokyo reste en piste. Si, comme le rappelle un éditorial du 18 juillet dans le journal de centre-gauche *Asahi*, « la pagaille autour du stade révèle la réalité de la politique japonaise : les gens au pouvoir agissent pour eux en usant de leur influence », ce stade olympique est un autre exemple d'« éléphant blanc ». Si la tendance semble à la baisse en France, cet exemple japonais doit rappeler que nous ne sommes pas à l'abri d'un tel imbroglio.

Arnaud Forestier,
étudiant à l'Institut français de géopolitique ■

VIE DU TREIZIÈME

Grande pauvreté : dans le treizième aussi

En 1977, les pouvoirs publics ont pris conscience qu'il était nécessaire d'« enrayer la dégradation physique et sociale » des grands ensembles : il fallait réhabiliter les bâtiments, les services publics « et tout ce qui favorise la vie sociale » dans les cités. C'était le début de ce qu'on a appelé la politique de la ville. Avec le temps, cette politique a englobé de plus en plus de thématiques : éducation, participation à la vie publique, délinquance juvénile, emploi, lutte contre les discriminations, santé, art, culture.

La carte des territoires visés par la politique de la ville était extrêmement complexe : 751 zones urbaines sensibles (ZUS), dont 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU), 100 zones franches urbaines (ZFU) où les entreprises pouvaient obtenir des exonérations d'impôts. 2 942 quartiers bénéficiaient de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés entre l'État et les collectivités territoriales... dont 70 % étaient situés hors des ZUS.

Dans le budget de l'État pour 2015 (environ 380 milliards d'euros), les crédits consacrés à la politique de la ville s'élèvent à 450 millions d'euros, soit 0,1 %, ce qui est peu.

La politique de la ville n'a jusqu'ici pas donné de résultats : les écarts de développement se sont accrues entre les ZUS, où vivent 7 % de la population, et le reste du territoire : le taux de chômage y est le double de la moyenne nationale, et le revenu moyen des ménages y est deux fois plus faible qu'ailleurs.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi VECU) vise à gagner en efficacité et à simplifier les relations entre l'État et les collectivités chargées d'appliquer la politique de la ville.

Un document unique a été créé : le contrat de ville. Depuis juin 2015, il remplace les nombreux dispositifs existants (ZUS, CUCS, conventions de rénovation urbaine, etc.). Environ 1 300 quartiers populaires ont été ciblés en fonction du revenu par habitant (plus de la moitié des habitants y disposent de moins de 60 % du salaire médian). À Paris, 20 quartiers sont concernés, dont 5 dans notre arrondissement. Les quartiers qui sont sortis de la liste (les Olympiades) ne seront pas oubliés pour autant : ils sont en « veille active ».

Quartiers prioritaires	Nombre d'habitants	Revenu médian/an
Bédier-Boutroux	1 850	12 500
Villa d'Este	2 680	11 690
Kellermann - Paul-Bourget	2 080	11 100
Jeanne-d'Arc - Clisson	1 930	5 400
Oudiné-Chevaleret	1 370	12 100

Source : contrat de ville

Voici quelques statistiques pour les quartiers Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret par exemple : 5 % des familles sont des familles monoparentales modestes ; 51 % des habitants sont ouvriers et employés contre 26 % à Paris ; 1 ménage sur 4 vit sous le seuil de pauvreté (Oudiné-Chevaleret) ; 1 habitant sur 2

est sans diplôme (Bédier-Boutroux) ; 20 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en cours d'études contre 8,6 % au niveau parisien.

Le contrat de ville 2015-2020 signé le 15 mars entre la Ville et l'État a pour priorités la jeunesse et l'éducation, l'emploi et la formation, ainsi que la participation citoyenne. Il s'articule sur trois axes stratégiques :

- accompagner les parcours et prévenir les ruptures ;
- vivre sa ville et son quartier ;
- dynamiser les quartiers dans la ville.

Les équipes de développement local ont animé depuis le début de l'année des réunions regroupant quartier par quartier les représentants des services de proximité présents sur place et quelques habitants pour définir les priorités. Le 9 octobre 2015 a eu lieu une réunion pour restituer ce travail et présenter le projet de territoire Sud 13.

Un conseil citoyen est en cours de constitution. Il devra permettre de dialoguer, d'échanger sur tous les sujets d'importance pour les quartiers, de participer aux décisions sur les actions menées, d'imaginer et de mener des projets à leur terme. Il est composé de 2 collèges : habitants et acteurs locaux.

Pour la mise en œuvre concrète des actions, les pouvoirs publics sollicitent les associations. Ils leur demandent d'organiser des permanences, du soutien scolaire, des animations... mais cela nécessite des moyens, notamment en salariés, qui font cruellement défaut. Souhaitons que cette nouvelle politique de la ville ne demeure pas une simple déclaration d'intention !

P. Deblock, C. Riou, F. Samain ■



Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010

- Périmètres CUCS
- Logements sociaux SRU (2009)
- Espaces verts, cimetières
- Autres équipements

Source : Atelier parisien d'urbanisme (Apur) La politique de la ville à Paris Observatoire des quartiers prioritaires Rapport 2010

aménager,
bâtir,
créer...

VIE DU TREIZIÈME

Au 50, quai d'Austerlitz, la péniche *Louise-Catherine* que Le Corbusier a réaménagée

La péniche appelée *Liège* a été construite en 1919 pour alimenter Paris en charbon anglais à partir du Havre. Elle est tout en béton en raison de la pénurie d'acier dans cette période; longue de 70 mètres, large de 8 mètres, elle pèse 700 tonnes.

Désaffectée, la péniche est rachetée en 1929 par l'Armée du salut qui la transforme en asile flottant. Elle est baptisée *Louise-Catherine*, du nom de Louise-Catherine Breslau, peintre et amie de Madeleine Zillhardt, qui a financé le projet, et de la princesse de Polignac-Singer, mécène de l'Armée du salut, qui impose Le Corbusier, déjà engagé dans le projet de la Cité de refuge.

Celui-ci, amateur de cargos, y aménage trois « nefs » où sont installés des dortoirs de 64 places, un réfectoire de 36 places, une cuisine, des sanitaires, deux appartements pour le directeur et pour le marinier, un jardin suspendu.

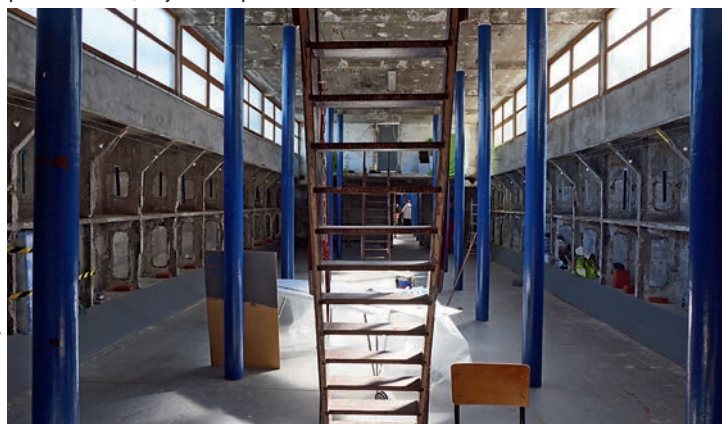


Photo : Jean-François Einhorn - Fonds Ada 13 (2015)

Il érige 36 poteaux en ciment armé qui permettent de surélever le pont afin d'éclairer et de ventiler les dortoirs, de libérer les façades de leur fonction porteuse. Pilotis, toit jardin, plan libre, fenêtres en longueur et façade libre : on reconnaît la signature de Le Corbusier comme architecte de cette transformation.

La péniche accueille des personnes en difficulté et elle abrite l'été des colonies de vacances. La *Louise-Catherine*, inaugurée le 1^{er} janvier 1930, connaît plusieurs emplacements sur la Seine et termine sa carrière au pont d'Austerlitz. En 1994, elle est fermée pour des raisons de sécurité, la coque prenant l'eau.

Après quelques années d'incertitudes, elle est finalement vendue en 2006 par l'Armée du salut à l'Association Louise-Catherine, qui veut en faire un centre culturel dédié aux arts, à l'histoire et à l'architecture. Elle est classée monument historique en 2008.

La péniche va devenir un lieu d'accueil, de rencontres et d'expositions, mettant en valeur l'usage du béton dans la construction navale, les figures des bienfaitrices de l'Armée du salut, l'histoire de l'accueil des « sans adresse, sans repos, sans taudis », l'œuvre de Le Corbusier et enfin l'art de « créer dans le créé ».

La première exposition a eu lieu au mois d'octobre. Intitulée « Urban Utopia », elle met en perspectives trois villes modernes, La Grande Motte (Balladur, 1968), Brasilia (Niemeyer, 1960) et Chandigarh (Le Corbusier, 1953).

Pierre Deblock, Brigitte Einhorn ■

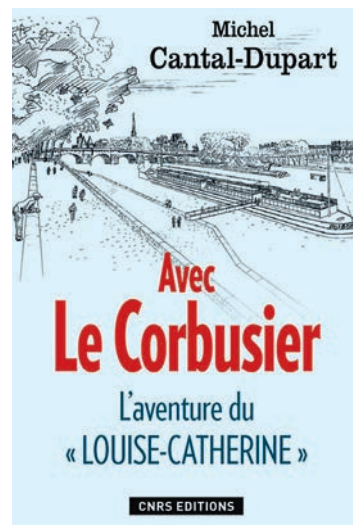
À la mairie du 13^e, exposition « Le Corbusier dans le 13^e », du 13 au 31 décembre 2015, conférence le 15 décembre avec Michel Cantal-Dupart et François Chaslin.

Agriculture urbaine à la Cité de la mode

Sur le toit de la Cité de la mode — il paraît qu'on ne doit plus dire, pour ce genre de bâtiments, « toit », mais « rooftop » — on a installé une résidence d'agriculture urbaine, avec jardin hors-sol, serre connectée, micro-prairies, espaces végétalisés, un composteur et même un poulailler. On peut y apprendre à récupérer l'eau, y compris celle d'un aquarium, ou à recycler les déchets. C'est aussi un espace pédagogique, avec des ateliers de découverte et d'initiation.

L'installation est présentée jusqu'à la fin du mois de janvier. C'est gratuit, et vous aurez en plus un superbe point de vue sur la Seine...

Cité de la Mode - 34, quai d'Austerlitz, 75013 Paris.



Chacun semble étonné d'apprendre que, manquant d'acier, il y a un siècle, on a construit des bateaux en béton armé, Pierre Deblock le rappelle (ci-contre). Un urbaniste et architecte, Michel Cantal-Dupart, va réhabiliter la *Louise-Catherine* comme lieu de souvenir dans le but de raconter l'histoire d'une femme riche et généreuse, la princesse de Polignac-Singer, mécène de l'Armée du salut, et de rappeler l'histoire de ce qui a été entrepris dans notre arrondissement dans l'entre-deux-guerres pour venir en aide aux déshérités. Il met aussi en exergue l'extraordinaire capacité d'innovation de Le Corbusier. Ce projet se double d'un ouvrage abondamment illustré, riche de réflexions et qui se lit avec plaisir. Ce livre peut dérouter parce qu'il traite simultanément différents sujets. L'auteur, lui-même architecte et urbaniste, nous montre en Le Corbusier un artiste, un peintre, un homme de lettres, qui a investi l'architecture comme lieu privilégié de son art. Il nous montre surtout Le Corbusier exigeant dans sa pratique, quels que soient les moyens que l'on mettait à sa disposition pour œuvrer et quel que soit le public auquel il destinait ce qu'il projetait. Et il a été génial, que ce soit à Ronchamp, à Firminy ou en repensant la cale du *Louise-Catherine* avec ses poteaux et ses fenêtres en bandeaux, en en faisant un lieu pour des repas et des banquets populaires, et un immense dortoir flottant.

Ces pages, on voudrait les faire lire à ceux qui dénigrent la « maison du fada » sans l'avoir visitée, sans avoir vu sa terrasse, une sculpture majeure du vingtième siècle, à tous ceux qui critiquent Le Corbusier sans avoir visité aucune de ses réalisations.

Jacques Goulet ■

Michel Cantal-Dupart, *Avec Le Corbusier, l'aventure du « Louise-Catherine »*, CNRS Éditions, 184 p., 22 €.

Le comité de rédaction

Françoise Cellier
Pierre Deblock
Brigitte Einhorn
Jacques Goulet
Emmanuel Leguy
Martine Rigoir
Françoise Samain

Création graphique

Alex Gulphe

Impression

Graphirel
01 45 81 23 83

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris
Tél. : 01 45 35 19 02
Courriel : ada13@ada13.com
Twitter : @Ada13Paris
Site : www.ada13.com
N° ISSN : 1968-780X

Directeur de la publication :
Pierre Deblock

